



Mon assurance de base sans compromis

Le modèle Basis

Assurance obligatoire des soins

Gardez la main sur le choix de votre médecin.



Le libre choix de votre médecin

La possibilité de consulter le médecin de votre choix vous semble cruciale?

Alors, le **modèle Basis est fait pour vous.**



Des démarches simplifiées

Dites *au revoir* aux démarches administratives superflues.

Vous n'avez pas besoin d'obtenir de bons de délégation du généraliste pour consulter un spécialiste.

Vos avantages

• **Zéro contrainte**

Vous choisissez les médecins, spécialistes ou fournisseurs de prestations médicales que vous souhaitez consulter.

• **Simplicité garantie**

Vous limitez les démarches nécessaires et réduisez d'autant les formalités administratives.

Besoin de conseils?

Contactez-nous au

0842 277 872

[assura.ch/conseiller](https://www.assura.ch/conseiller)



ASSURA

L'assureur responsable pour des assurés responsables



Le modèle Basis en un coup d'œil

Mode d'emploi

1

En cas de trouble de la santé nécessitant un traitement médical, il vous suffit de prendre rendez-vous avec le médecin de votre choix.

2

A la suite de vos consultations ou de vos traitements et après vérifications de vos factures, vous pouvez transmettre vos documents à Assura qui vous remboursera selon les conditions de la LAMal.

Les prestations

Médecin généraliste

Choisissez à votre convenance le médecin généraliste que vous consultez. Il est possible d'en changer aussi souvent que souhaité.

Spécialiste

Aucun bon de délégation ni préconisation préalable ne sont nécessaires. Vous pouvez rencontrer le spécialiste de votre choix.

Médicaments génériques

N'oubliez pas de préciser à votre médecin et à votre pharmacien que vous souhaitez recevoir des médicaments génériques. Tout aussi efficaces que les produits originaux, ceux-ci permettent de réduire le coût des traitements, pour

les assurés comme pour les assureurs.

Pédiatre

Vos enfants bénéficient de la même flexibilité. Vous avez la possibilité de les emmener chez un médecin généraliste, un pédiatre ou un spécialiste, et ce sans aucune contrainte.

Le tiers garant, comment ça marche?

Vous payez vous-même vos consultations médicales ou vos médicaments. Vous vérifiez et conservez l'ensemble des factures et des ordonnances afin de les transmettre conjointement à Assura, une fois votre franchise atteinte. Ce faisant, vous générez des économies qui se

répercutent avantageusement sur vos primes.

Des compléments à la carte

L'assurance de base ne couvrant qu'une partie des besoins, Assura propose une large gamme d'assurances complémentaires. Composez une solution d'assurance sur mesure, en fonction de vos besoins et de votre budget. N'hésitez pas à faire appel à l'un de nos conseillers pour améliorer votre couverture.

S'assurer «responsable»

Grâce au modèle Basis, vous contribuez à la réduction des coûts de la santé et faites ainsi preuve de responsabilité:

- en adhérant au système du tiers garant vous participez à la maîtrise des coûts de la santé;
- en privilégiant une franchise élevée;
- en vous inscrivant à notre Espace Client et en gérant ainsi toutes vos opérations en ligne.

Cette fiche est établie à titre purement indicatif afin de vous donner un aperçu du produit. Seules les conditions générales et spéciales d'assurance déterminent le droit aux prestations.